



Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Jeudi 30 janvier 2025
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visio-conférence

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	3
2.	Organisation fédérale.....	3
a.	Organigramme	3
b.	Présentation de la mission et de la composition du comité Éthique et déontologie	5
c.	Validation	7
i.	Composition des commissions disciplinaires 1 ^{re} instance et d’appel	7
ii.	Commission Numérique	8
iii.	Commission Milieux de pratiques.....	8
iv.	Commission Internationale	9
v.	Commission Tourisme et éditions.....	9
3.	Écoute et dialogue.....	10
4.	Financier	14
a.	Procédure des notes de frais.....	14
b.	Budget 2024 et 2025	14
5.	Pratiques-Adhésion	20
6.	Information & Communication	23
7.	Diffusion et commercialisation	23
8.	Questions diverses	26
a.	Esprit Rando	26
9.	Clôture	26



Le Comité directeur fédéral s'est réuni le 30 janvier 2025 au Siège fédéral et en visio-conférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Claudine Allu, Josiane Barailler, Guy Berçot, Christophe Billard, Maryse Brauge, Jackie Braye, Frédéric Brouet, Franck Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Claude Didier, Philippe Gamen, Yvon Gisclon, Annette Gogneau, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Laure Koupaliantz, Gilbert La Porte, Olivier Mangin, Annie Marimao, Frédéric Montoya, Brigitte Scotton, Michel Simon, Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon, Jacqueline Winnepenninckx-Kieser.

Étaient présents également :

- Richard Carlon, directeur technique national
- Katia Cizo, responsable du secrétariat général et des affaires juridiques
- Alexandre Durand, directeur général
- Séverine Ikkawi, directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Jérémie Penninckx, représentant des salariés

Invités intervenants :

- Cécile Legrand, responsable du service développement des clubs, pratiques et adhésions
- Laure Sagaert, responsable du service développement du réseau et de la vie associative
- Annie Sissoko, responsable diffusion et développement commercial

Administrateurs excusés et représentés

- Francine Dieval, excusée, pouvoir à Claudine Allu
- Catherine Kabani, excusée



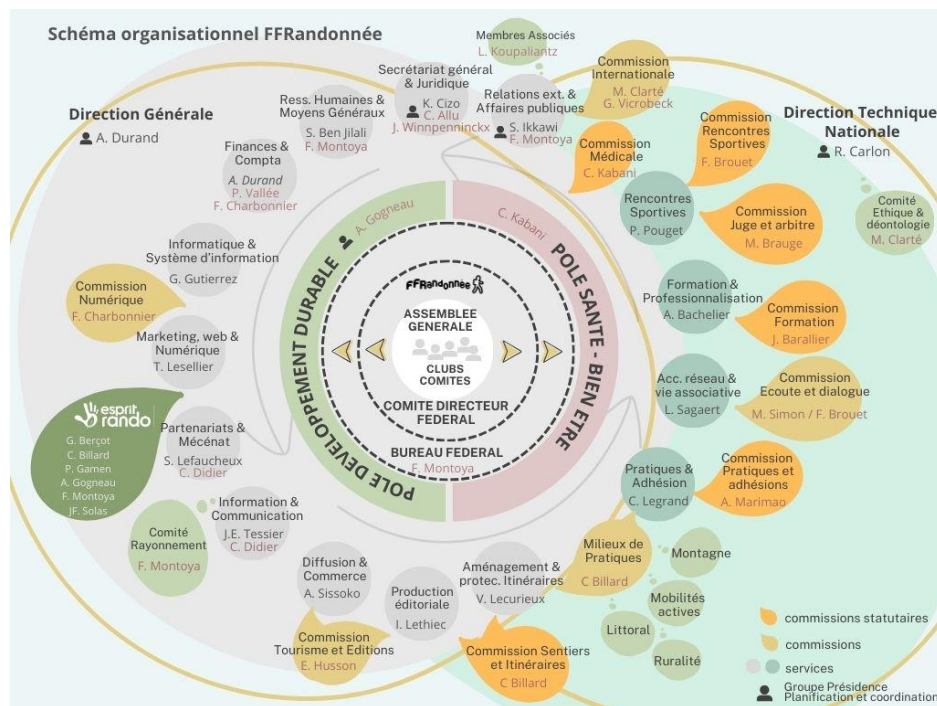
La séance est ouverte le 30 janvier 2025 à 9 heures 35 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya accueille les administrateurs présents, en particulier Philippe Gamen, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux. L’articulation entre les élus nationaux et les équipes devant encore être affinée et leurs périmètres respectifs éclaircis, une réunion de travail sera proposée.

2. Organisation fédérale

a. Organigramme



Alexandre Durand présente l’organigramme construit fin 2024, qui tâche de refléter l’intention de replacer le club au centre et de positionner comme transversaux les pôles Santé — bien-être et Développement durable, respectivement pilotés par Catherine Kabani et Annette Gogneau.

Les services de la Fédération sous sa responsabilité et ceux sous celle de Richard Carlon sont distingués. S’y ajoutent les commissions, statutaires et non, sous forme de gouttes d’eau, pointant vers leur service de rattachement.

Le comité Rayonnement accueillera de grands projets structurants : fête de la randonnée, dépôt de candidature pour figurer au patrimoine culturel immatériel de la France... Le comité Éthique et déontologie est en cours de réactivation. Le collège des Membres associés a vocation à enrichir les futures orientations.



Enfin, Esprit Rando, fonds de dotation de FFRandomnée, recueille la générosité du public et des entreprises en faveur de ses quatre piliers : environnement et biodiversité, inclusion, engagement pour la santé et le bien-être, aménagement.

Enfin, le groupe Présidence se penche sur la planification et la coordination des rendez-vous extérieurs et institutionnels et des instances.

Claude Didier suggère d'ajouter l'événementiel dans le service Information et communication.

Alexandre Durand estime cette précision superflue, car l'inclusion de l'événementiel dans le service est logique.

Richard Carlon souligne que les grands événements relèvent à la fois du comité Rayonnement, du service Information et communication et de la commission Rencontres sportives, qui devront donc s'articuler clairement.

Marianne Clarté regrette que les élus ne figurent pas au centre, entourés par les services, et que le bénévolat n'apparaisse pas.

Alexandre Durand répond que les élus figurent dans tous les cercles, mais ne peuvent pas tous être mentionnés, faute de place sur l'organigramme.

Frédéric Montoya ajoute que l'idée d'un référent bénévolat sera explorée.

Katia Cizo précise que deux mandats plus tôt, deux élus étaient en lien étroit avec les bénévoles du Siège.

Annette Gogneau indique avoir participé au groupe « Bénévoles, créons du lien », plus large que le Siège.

Richard Carlon précise que la gestion des bénévoles dans leur ensemble relève actuellement de la commission Formation.

Christophe Billard s'enquiert de la signification des flèches autour du pôle central.

Alexandre Durand répond qu'elles représentent la perméabilité des sujets entre services et commissions.

Gilbert La Porte suggère de préciser « avec le réseau » pour Écoute et dialogue, pour ne pas laisser penser qu'il s'agit de dialogue social avec les salariés.

Frédéric Brouet préfère que les intitulés restent simples et clairs et suggère qu'Écoute et dialogue soit considéré comme une commission.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser indique avoir rencontré la veille le service Développement durable de Toulouse Métropole autour de l'expertise des chemins. Cet échange a permis de constater que la grille de collecte pourrait évoluer, car elle ne contient aucun élément sur la biodiversité ou la transition écologique.



Frédéric Montoya la remercie de cette remarque.

b. Présentation de la mission et de la composition du comité Éthique et déontologie

Marianne Clarté présente les candidats au comité, dont les CV ont été transmis aux administrateurs :

- Cécile Arnold, spécialiste des enjeux environnementaux ;
- Danièle Bader, spécialiste des addictions ;
- Geneviève Couraud, militante du droit des femmes ;
- René Fievet, économiste et juriste au FMI ;
- Éric Journaux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche et créateur du pôle environnement durable au ministère ;
- Sylvie Orsoni, professeure d'histoire.

Un dernier candidat, philosophe, a décliné la proposition pour raisons familiales. Son profil était intéressant, car le comité Éthique et déontologie devra se garder d'intervenir sur des questions de moral.

Le comité doit compter entre trois et neuf membres. Parmi les membres du précédent comité Éthique, seul son président, Xavier Celle, avait proposé de poursuivre sa mission, mais un renouvellement complet a été préféré.

Guy Berçot demande si la composition ne devrait pas tendre vers la parité.

Marianne Clarté répond souhaiter que les membres complémentaires soient des hommes.

Frédéric Montoya demande si les membres choisissent leur président.

Marianne Clarté acquiesce : Cécile Arnold s'est portée candidate. Le comité sera rapidement réuni en visioconférence.

Christophe Billard salue la révocation des membres du comité précédent et la nouvelle composition, qui respecte une parité souple dans des bornes 1/3 – 2/3.

Frédéric Montoya demande si des dossiers concernant le comité sont en souffrance.

Richard Carlon répond qu'*a priori*, des personnes attendent la réactivation du comité pour transmettre un ou des dossiers.

Marianne Clarté indique qu'outre le comité, indépendant, une mission Lutte contre les violences, éthique et déontologie doit être constituée, où les membres du comité sont invités. La charte éthique de la Fédération sera mise à jour, selon la matrice du CNOSF.



Richard Carlon ajoute que le ministère attend pour fin avril un plan d'action de lutte contre les violences : il sera soumis au vote du Comité directeur de mars. Par ailleurs, distinguer ce qui relève du droit, du réglementaire et de l'éthique n'est pas toujours simple. La charte devra être mieux diffusée, car elle est mal mise en avant.

Frédéric Montoya se rappelle que lors des élections, l'autre liste insistait sur l'engagement républicain, qui lui semblait couler de source.

Richard Carlon répond que le contrat d'engagement républicain a été mis en place pour défendre les valeurs de la République autour de l'égalité et de la laïcité et s'adresse notamment aux associations et fédérations percevant des subventions publiques. Son contenu est très générique.

Laure Koupaliantz demande si les enjeux climatiques y sont intégrés.

Marianne Clarté acquiesce : le périmètre de la mission concerne les violences aux personnes, mais aussi les problématiques climatiques, de gouvernance et de transparence.

Claude Didier demande si contacter le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) serait intéressant.

Marianne Clarté propose d'en échanger avec lui. Les travaux du Conseil de déontologie du *Monde* ont nourri ses réflexions.

Gilbert La Porte demande qui saisit le comité Éthique.

Katia Cizo répond que tout le monde le peut.

Richard Carlon ajoute que le comité Éthique peut, comme le président, saisir le comité disciplinaire. Les citoyens peuvent aussi saisir le comité Éthique de l'État, sans passer par la Fédération. Le comité rend un avis, et non une sanction.

Marianne Clarté indique que la mission serait composée d'un élu, d'un membre du comité et d'un ou deux salariés par thème. Afin de lancer les travaux, Richard Carlon a proposé une journée DTN le 18 février, consacré à la lutte contre toutes les formes de violence.

Richard Carlon ajoute qu'il proposera des journées DTN, consacrées à d'autres thèmes. L'invitation d'experts externes dans la matinée y enrichira les réflexions.

Frédéric Montoya demande si les comités seront invités.

Richard Carlon répond que c'est possible, notamment le matin. En revanche, les ateliers de l'après-midi devront être tenus en présentiel.

Marianne Clarté ajoute que l'objectif est aussi de construire un module de formation et une large diffusion. Le 19 février serait consacré à la mise en place de la mission et à l'élaboration du plan de lutte contre les violences.



Frédéric Montoya la remercie de cette présentation. Même si la Fédération est peu concernée par les violences sexistes, les comités départementaux et régionaux doivent pleinement s'en emparer.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le Comité directeur fédéral valide les membres du comité d'Éthique et de déontologie : Cécile Arnold, Danièle Bader, Geneviève Couraud, René Fievet, Éric Journaux et Sylvie Orsoni, à l'unanimité des votes exprimés (20 votes exprimés, 3 ne se prononcent pas, 17 voix favorables).

c. Validation

i. Composition des commissions disciplinaires 1^{re} instance et d'appel

Claudine Allu indique que chaque commission compte trois membres :

- 1^{re} instance : Dominique Reynaud (présidente, conciliatrice de justice), Victor Dabir (DAF du comité régional IDF Gymnastique et ancien salarié de la FF Randonnée), Alexandre Oger (juriste en droit du sport) ;
- Appel : Mathieu Goarin (président, responsable juridique FF Escrime), Mathilde Zuddas (chargée de missions juridiques INSEP), Valentin Rotkopf (juriste).

Katia Cizo précise que deux membres de la 1^{re} instance siégeaient.

Richard Carlon ajoute que les membres de ces commissions n'ont pas le droit d'être licenciés à la Fédération.

Katia Cizo indique par ailleurs que Coralie Bresson, la juriste de la Fédération est chargée d'instruction : elle construit et transmet le dossier et assiste aux séances, sans y intervenir. Selon les cas, les décisions sont publiées ou non sur le site, anonymisées ou non.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le Comité directeur fédéral valide la commission nationale disciplinaire de 1^{re} instance, composée des membres suivants : Victor Dabir, Alexandre Oger, Dominique Reynaud (présidente), à l'unanimité des votes exprimés (22 votes exprimés, 22 voix favorables).

Le Comité directeur fédéral valide la commission nationale disciplinaire d'appel, composée des membres suivants : Mathieu Goarin (président), Mathilde Zuddas, Valentin Rotkopf, à l'unanimité des votes exprimés (20 votes exprimés, 20 voix favorables).

Frédéric Montoya demande si des dossiers sont en cours.

Katia Cizo répond par la négative, mais le service juridique a été alerté d'une potentielle demande officielle à venir, concernant une situation déjà traitée en commission disciplinaire.



La personne n'avait pas fait appel dans les 10 jours impartis. Le traitement du dossier ne sera donc peut-être pas possible.

ii. Commission Numérique

Katia Cizo indique que le Comité directeur ne se prononce que sur la présidence de la commission, Franck Charbonnier ayant sollicité un délai pour en finaliser la composition.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le Comité directeur fédéral élit Franck Charbonnier à la présidence de la commission Numérique à l'unanimité des votes exprimés (20 votes exprimés, 20 voix favorables).

iii. Commission Milieux de pratiques

Alexandre Durand indique que cette commission a vocation à faire naître des réflexions sur les milieux spécifiques : montagne, littoral, ruralité et ville, et d'étudier la transposabilité des thématiques entre milieux.

Claudine Allu précise qu'Atout France travaille en pôles de milieux. La Fédération siège dans son pôle ruralité.

Christophe Billard ajoute que la montagne et la mer bénéficient de dispositifs réglementaires spécifiques pilotés par l'État.

Richard Carlon rappelle que l'ancienne commission Montagne était adossée à des services pilotant les actions. Des référents par milieu devront rapidement être désignés.

Philippe Gamen souligne que certains territoires ruraux connaissent des pics de pratiques ou de fréquentation générant des conflits d'usage avec les agriculteurs et les forestiers. Les pratiquants sont majoritairement des urbains et n'ont pas les codes de fonctionnement du territoire. En particulier, ils ne suivent pas toujours les sentiers balisés, mais parfois plutôt des tracés GPS partagés en ligne, qui traversent souvent des propriétés privées et des parcelles agricoles.

Frédéric Montoya confirme que les commissions départementales Sentiers et itinéraires s'attachent à utiliser les chemins publics, car les espaces privés impliquent la signature de conventions avec les propriétaires, pas toujours d'accord ou changeant d'avis dans le temps.

Séverine Ikkawi indique que la Fédération des Parcs naturels régionaux participe aux travaux autour de la Charte du randonneur et de l'Observatoire des fréquentations pédestres. Des points d'étape seront présentés lors du Comité directeur de mars.

Olivier Mangin indique qu'Île-de-France Nature demande aux clubs de signer des conventions autour des traversées des forêts qu'elle gère. Cette demande n'est pas neutre.

Christophe Billard ajoute que d'autres sujets transversaux concernent les différents milieux, comme le développement durable et l'international. En janvier, la Fédération a participé à



deux auditions parlementaires, consacrées au pastoralisme d'une part, aux chemins et à la biodiversité d'autre part.

Frédéric Brouet appelle à veiller à ne pas omettre la commission des Mobilités actives, qui porte des enjeux importants.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le Comité directeur fédéral élit Christophe Billard à la présidence de la commission Milieux de pratiques à la majorité des votes exprimés (22 votes exprimés, 2 ne se prononcent pas, 20 voix favorables).

iv. Commission Internationale

Marianne Clarté indique que la commission Internationale, par essence transversale, se réunirait trois fois par an pour définir des axes de stratégie et de développement soumis au Comité directeur. Elle se chargera des relations européennes et méditerranéennes et Gilles Vicrobeck des relations extra-européennes, notamment africaines. Plusieurs actions sont à poursuivre : GR Aventure, Eurorandos 2026, qui se situeront à la frontière entre l'Allemagne et la République tchèque, recherche de financements.

Séverine Ikkawi ajoute que l'actualité internationale bénéficiera d'une rubrique récurrente dans *Balises*.

Gilles Vicrobeck précise que la composition de la commission reflète sa transversalité.

Frédéric Montoya ajoute que la Fédération a abandonné l'idée d'organiser pleinement des voyages, car plusieurs de ses partenaires savent le faire.

Séverine Ikkawi rappelle les deux projets européens en cours, très axés autour des itinéraires : Désir dans le massif pyrénéen, Routes, qui sera déposé en mars pour une réponse en septembre.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le comité directeur fédéral élit Marianne Clarté co-présidente de la commission des Relations internationales à la majorité des votes exprimés (25 votes exprimés, 3 ne se prononcent pas, 22 voix favorables).

Le comité directeur fédéral élit Gilles Vicrobeck co-président de la commission des Relations internationales à l'unanimité des votes exprimés (25 votes exprimés, 25 voix favorables).

v. Commission Tourisme et éditions

Frédéric Montoya indique que les deux thèmes du tourisme et des éditions sont associés car les usagers réguliers des topoguides demandent plus d'informations touristiques et moins de pas-à-pas.

Évelyne Husson ajoute que des sous-groupes de travail seront proposés.



Christophe Billard précise que le développement historique des grands sentiers de randonnée est lié au tourisme après la Deuxième Guerre mondiale. De nombreux itinéraires sont culturels.

Claude Didier précise que le 26 mars 1945, Jean Loiseau a proposé ces itinéraires au Touring Club de France, dans le but de faire mieux connaître la France pour la faire mieux aimer.

Laure Koupaliantz ajoute que les chemins littéraires et historiques, souvent internationaux, rencontrent beaucoup de succès et attirent un nouveau public. Leur certification par le Conseil de l'Europe est complexe. Toutefois, certains itinéraires peinent à faire connaître leur propos culturel et souffrent d'une consommation touristique omettant de nombreux aspects.

Philippe Gamen la rejoint pleinement. Les parcs régionaux sont très intéressés par l'association de la pratique et de la découverte du patrimoine culturel et naturel des paysages, notamment car ces connaissances stimulent l'envie de protéger ces espaces.

Séverine Ikkawi indique que depuis 2022, la Fédération a une convention avec le ministère de la Culture, avec qui des projets émergent autour des itinéraires et dans la perspective d'un classement au patrimoine culturel immatériel de la France.

Évelyne Husson ajoute que la Fédération est au cœur du positionnement du ministère du Tourisme, qui souhaite faire de la France la première destination durable en 2030. La commission travaillera autour des institutionnels, de la simplification de l'immatriculation tourisme, du développement des partenariats, de la stratégie de communication et des éditions papier et numériques.

Le scrutin est organisé par voie électronique.

Le comité directeur fédéral élit Évelyne Husson présidente de la commission Tourisme et éditions à la majorité des votes exprimés (22 votes exprimés, 1 ne se prononce pas, 21 voix favorables).

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 40.

3. Écoute et dialogue

Frédéric Brouet indique copiloter la commission Écoute et dialogue, avec le soutien de Laure Sagaert. Son objectif est d'organiser un échange permanent entre le réseau et le national, en particulier pour remonter les problèmes récurrents dans les services et commissions, mais aussi les expériences à valoriser, par exemple au travers du Trophée des clubs.

Le traitement des questions techniques par les conseillers territoriaux et la liaison entre Cécile Legrand, pour la commission Pratiques et adhésions, et Laure Sagaert, restent des sujets à affiner.



Laure Sagaert précise que les conseillers territoriaux gèrent déjà les remontées des territoires, mais la nouvelle équipe souhaite peut-être renforcer ce travail ou mieux le faire connaître.

Frédéric Montoya répond que ce point sera réfléchi avec Richard Carlon et précise être favorable à un point d'entrée unique, sans dévaloriser le rôle des conseillers territoriaux.

Alexandre Durand pense que l'ambition de réactivité est partagée : l'organisation doit donc être optimisée pour gagner en efficacité.

Richard Carlon souligne que tous les services sont mobilisés par ces questions techniques, ce qui implique une coordination. D'autre part, si le partage des bonnes pratiques doit effectivement être encouragé, la communication descendante mérite d'être revue : en effet, les comités se plaignent régulièrement d'être noyés.

Gilbert La Porte estime qu'au-delà des projets, les savoir-faire, partenariats, organisations... pourraient être valorisés.

Frédéric Montoya le rejoint : le livret d'accueil des nouveaux baliseurs de l'Isère en est un exemple.

Katia Cizo indique que la remontée d'un comité est régulièrement partagée dans *Balises* dans la rubrique « Parole aux comités ».

Gilles Vicrobeck se souvient de réunions de présidents régionaux par le passé.

Frédéric Montoya répond que les comités régionaux seront réunis en séminaire les 22 et 23 mai.

Hervé David estime que le projet de mécénat de compétences impliquera la réalisation d'un diagnostic des compétences nécessaires et manquantes.

Christine Billard incite à aller au-delà des comités et à penser l'articulation entre les échelles régionales et départementales.

Olivier Mangin estime que le terme « remontée » renvoie trop à un système ascendant-descendant. Par ailleurs, l'expression « bonnes pratiques » pourrait être utilisée, car elle renvoie à la fois aux savoir-faire mentionnés par Gilbert La Porte et aux retours d'expérience.

La notion de mise en réseau pourrait être davantage mise en avant : elle suppose un certain nombre de données et de services à disposition sans besoin de les demander. Le système d'information est très important pour créer ce lien.

Frédéric Montoya répond que l'idée de conseil des départements proposée lors des élections pourrait répondre à ces besoins.

Marianne Clarté ajoute que la liste s'est engagée sur un « service clientèle » : une mise en œuvre, même embryonnaire, doit rapidement être communiquée au réseau, qui est en attente.



Par ailleurs, les réponses déjà apportées aux uns et aux autres pourraient être regroupées, afin de ne pas avoir à les répéter. Enfin, un article consacré au sujet dans *Passion Rando* mettrait en valeur les compétences associatives de la Fédération.

Frédéric Montoya demande à Philippe Gamen et Laure Koupaliantz comment sont traités ces enjeux dans leurs associations.

Philippe Gamen répond beaucoup travailler avec l'exécutif et les chargés de mission.

Richard Carlon demande si la clientèle de ce « service client » serait les comités ou les clubs.

Frédéric Montoya répond que les comités sont un premier filtre, mais ont souvent des besoins d'appui, notamment juridique.

Philippe Vallée souligne la nécessité de ne pas multiplier les interlocuteurs et estime que les conseillers territoriaux sont le point d'entrée le plus pertinent, tout en renforçant leur notoriété.

Frédéric Brouet reprend sa présentation. Les administrateurs territoriaux et conseillers territoriaux exercent un travail de veille et échangent régulièrement, sans organisation imposée du Siège. En parallèle, le niveau national doit alerter sur les situations de crise rencontrées sur le terrain et aider à dénouer les situations délicates.

Une équipe Teams dédiée à la commission a été créée. Des canaux par interrégion y seront ouverts, avec un accès pour les administrateurs territoriaux, les deux administrateurs pilotes, Laure Sagaert et les conseillers territoriaux.

Michel Simon pilotera et coordonnera le collège des territoires. À date, l'élaboration d'une lettre de mission de l'administrateur territorial n'a pas semblé pertinente. Teams sera sans doute utilisé pour faciliter le dialogue entre ces administrateurs, à qui les services et commissions seront présentés plus avant fin février.

Frédéric Montoya précise qu'un manager interviendra à chaque Comité directeur, afin que chaque élu dispose du même niveau d'information.

Michel Simon estime important que les administrateurs territoriaux connaissent bien le fonctionnement de la Fédération. Or, ne bénéficier que d'une présentation par Comité directeur ne leur fournira pas rapidement ces informations.

Frédéric Montoya répond que cette présentation pourrait être ouverte à l'ensemble des élus, peut-être lors de deux matinées.

Michel Simon convient de la nécessité d'une uniformité de l'information, mais les administrateurs territoriaux sont davantage au contact du terrain.

Frédéric Brouet indique que trois objectifs majeurs pour 2025 ont été retenus : accompagner l'arrivée des nouveaux présidents, accompagner les comités et développer le sentiment d'appartenance des clubs et les relations entre comités et clubs. Frédéric Lignereux a proposé



d'organiser au Siège, les 22 et 23 avril, un accueil des nouveaux présidents, secrétaires et trésoriers. Idéalement, chaque comité devrait organiser au moins un événement pour les clubs. En outre, Laure Sagaert a proposé une boîte à outils sous forme de fiches.

Frédéric Montoya souligne l'importance du déplacement en région des services, en complément de telles fiches, afin de procéder à des démonstrations par exemple.

Laure Sagaert précise que la proposition de créer de fiches émane des conseillers territoriaux. Les sept sujets retenus sont les plus fréquents. Ces fiches seront écrites avec les différents services concernés et compléteront les actions des conseillers sur le terrain.

Richard Carlon ajoute que cette boîte à outils pourra aussi nourrir les interventions.

Frédéric Brouet rappelle enfin l'organisation de la journée des comités au CNOSF l'après-midi du 2 avril, veille de l'Assemblée générale. Les conseillers territoriaux ont diffusé le même message à leurs comités, en y précisant les contacts des administrateurs territoriaux *ad hoc*. Les comités peuvent proposer des sujets d'intervention jusqu'au 7 février. Après une intervention du président et une présentation des élus, entre trois et six ateliers seront organisés.

Frédéric Montoya demande si des salles ont été trouvées.

Frédéric Brouet répond que trois lieux potentiels ont été identifiés. Enfin, il propose d'adjoindre Dominique Leblond, président du comité de l'Aube, et un président de club, à la commission Écoute et dialogue.

Séverine Ikkawi indique qu'il est envisagé qu'elle mène en 2025 une mission transversale sur les activités de la Fédération, à tous ses niveaux, vis-à-vis des collectivités territoriales. De plus, les travaux de réseautage national avec les ministères, les administrations, les opérateurs de l'État, les associations d'élus ont été intenses depuis quelques années et doivent désormais profiter aux comités.

Frédéric Montoya indique par ailleurs être informé d'un binôme de candidatures dans le Grand Ouest pour le collège des territoires.

Katia Cizo répond que les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 février, dans ce collège mais aussi dans les collèges entraîneurs et arbitres.

Olivier Mangin estime que si les administrateurs territoriaux ne se distinguent pas des autres administrateurs en théorie, ils sont perçus différemment, en raison de leur proximité avec les présidents de comité. La critique d'ingérence survient parfois et doit donc être considérée lors de la construction de ces relations.

De plus, les administrateurs territoriaux doivent disposer facilement de toutes les informations nécessaires pour répondre aux comités, dans un souci de rapidité et d'efficacité.

Frédéric Montoya estime que l'ingérence ne correspond pas à la réalité. Les rapports sont au contraire plutôt respectueux.



Annette Gogneau confirme avoir toujours été très bien accueillie lorsqu'elle était administratrice territoriale.

Michel Simon souligne l'importance de préparer les rencontres pour éviter ce sentiment d'ingérence, car le rôle des administrateurs territoriaux est d'abord d'écouter les comités.

La séance est suspendue de 12 heures 45 à 14 heures 05.

4. Financier

a. Procédure des notes de frais

Philippe Vallée demande la procédure des notes de frais sous format Word et précise que Katia Cizo a négocié 15 % de remise à l'hôtel Adagio.

Marianne Clarté indique que l'hôtel Le Monde pratique la même réduction.

Claude Didier répond avoir au contraire constaté que Le Monde n'alignait pas ses prix.

b. Budget 2024 et 2025

Alexandre Durand indique que les travaux de clôture 2024 sont encore en cours, notamment autour du volume et de la valeur du stock de topoguides, des encours de production, des provisions CP, CET et retraite. Les CAC interviendront entre le 10 et le 14 février pour s'assurer de la conformité des comptes.

La perspective d'atterrissage entre - 450 000 et - 550 000 euros est maintenue, en tenant compte de la subvention d'investissement pour le Siège d'un million d'euros sur 25 ans, contre 400 000 euros de subvention envisagés initialement. Manquaient aussi dans le budget initial 2024 une ligne d'environ 100 000 euros pour les coédictions et des économies mutualisées d'environ 136 000 euros.

Frédéric Montoya demande si un logiciel plus performant aurait signalé des erreurs.

Alexandre Durand répond que l'interprétation humaine reste indispensable, car le budget compte une centaine de lignes très variées. Néanmoins, une optimisation des outils de suivi budgétaire et comptable, des process et des indicateurs limitera les risques opérationnels.

Philippe Vallée ajoute que certaines formules de calcul doivent être bloquées dans le suivi Excel. Un nouvel outil plus simple et plus lisible sera travaillé au deuxième semestre. Le rendez-vous avec les CAC fournira de premiers éléments sur les fonds propres, l'endettement et les amortissements comptables.

Par ailleurs, les revenus de placement diminueront en 2025, car les taux des livrets passent de 3 à 2,4 % et les montants placés seront nettement moindres que les années précédentes.

Alexandre Durand indique que le budget 2025 est en finalisation. Restent à affiner les immobilisations, les variations de provision retraite, les éventuels reports de subventions, les



potentielles dépréciations anticipées d'investissements et la ventilation de la subvention ANS. À date, le résultat 2025 serait d'environ - 135 000 euros.

Richard Carlon ajoute que les dix actions subventionnées par l'ANS en 2024 dans le cadre de son plan de développement sont assez anciennes. La subvention de 500 000 euros ne semble pas menacée, mais une nouvelle liste d'actions, moins nombreuses, est proposée. Trois anciennes actions pourraient être supprimées, car subventionnées par d'autres opérateurs ou programmes : marche en ville, réseau des itinéraires et rénovation du SGVF.

Les priorités fédérales pourraient s'incarner dans six actions : développement durable, sport santé, développement des clubs et des comités, développement des pratiques et programme 500 000 membres, rencontres sportives, formation. Il sera aussi demandé à l'ANS que la ventilation soit provisoire, afin de la revoir selon les plans d'action développés pour la suite de la mandature.

Alexandre Durand précise que les anciennes actions ont été repositionnées dans ces lignes.

Frédéric Montoya salue l'accentuation des enveloppes consacrées au développement des clubs, comités et pratiques, mais regrette l'absence de mention des sentiers et itinéraires.

Richard Carlon répond que l'ANS a pour principale préoccupation l'augmentation du nombre de licenciés. L'agence propose d'autres programmes autour des équipements, mais l'État considère que les sentiers et itinéraires sont une prérogative des départements : une ligne explicite sur ce sujet risquerait donc d'être refusée. En outre, ce resserrement des actions n'impacte pas le budget total, car le montant total de la subvention reste identique, mais elle est fléchée différemment.

Philippe Vallée propose de détailler davantage les nouvelles actions et regrette que la subvention prévue pour le sport santé ne soit que de 25 000 euros, soit moitié moins que pour le développement durable. Or, ces deux thèmes étaient au cœur de la récente campagne électorale.

Alexandre Durand répond que la ventilation de cette subvention ne doit pas être confondue avec le budget des services. De plus, les montants fléchés doivent être justifiés avec des factures et pourront évoluer d'une année sur l'autre, selon les plans d'action mis en œuvre.

Philippe Vallée précise qu'un indicateur de suivi sera créé pour les actions subventionnées.

Christophe Billard demande si d'autres ministères, par exemple celui du tourisme, proposent des subventions.

Richard Carlon répond que l'ANS finance aussi les fédérations *via* les PSF ou divers programmes et que d'autres services de l'État versent aussi des financements.

Par ailleurs, les enveloppes présentées pour ces actions ne mentionnent que la part ANS, qui doit être complétée par la part RH, financée par les fonds propres de la Fédération, même si l'ANS verse 54 000 euros d'aide à l'emploi PSF.



Alexandre Durand ajoute que les intitulés des six actions sont suffisamment larges pour offrir de la souplesse pour justifier des dépenses. La masse salariale totale est estimée à 3,99 millions d'euros en 2025. Les charges globales 2025 s'élèvent à 12,97 millions d'euros et les produits à 12,83 millions d'euros, dont 11,84 millions d'euros de recettes propres, 554 000 euros de subventions ANS et 440 000 euros d'autres subventions.

Frédéric Montoya demande si une masse salariale représentant 31 % du budget est correcte.

Philippe Vallée répond que cette proportion est correcte par rapport aux autres fédérations comparables, mais les années précédentes, la masse salariale oscillait entre 27 et 28 %. Or, les revenus n'ont pas significativement augmenté.

Alexandre Durand précise que les recrutements ont été nombreux en 2022 et 2023, mais tous n'avaient pas vocation à générer de nouveaux produits. De fait, le poste sur les appels d'offres n'est pas encore rentable et son évolution est en réflexion. Se rapprocher des 29 % serait préférable, mais la Fédération mobilise beaucoup de matière grise à destination du réseau.

Frédéric Montoya craint que le réseau ne critique le ratio actuel, notamment si le prix de la licence augmente. L'utilité des équipes doit donc être clairement affichée.

Philippe Vallée précise que près de 4 des 13 millions d'euros de chiffre d'affaires repartent aux comités, car cette somme intègre les licences intégrales.

Alexandre Durand le confirme, mais cette redistribution exige de l'activité et des moyens humains.

Richard Carlon précise qu'en 2021, la masse salariale s'établissait à 28 %, pour 10,3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Depuis, les revenus ont augmenté de 27 %, les dépenses de 31 % et l'activité de 20 %.

Frédéric Montoya souligne que le passage de - 500 000 à - 130 000 euros en un exercice est un effort impressionnant.

Olivier Mangin demande combien représentent les moyens généraux.

Alexandre Durand répond qu'ils représentent 4,1 millions d'euros. Le détail pourra être fourni.

Olivier Mangin suggère d'adapter la présentation aux comités, afin d'y montrer les versements en leur faveur. Par ailleurs, un budget prévisionnel déficitaire pourrait donner une image négative et entraîner des dérives.

Philippe Vallée répond que la trajectoire est bonne et que des économies sont recherchées. Gonfler les recettes pour présenter un budget faussement à l'équilibre est inenvisageable.

Gilbert La Porte demande si les - 500 000 euros de 2024 figurent dans un report à nouveau ou doivent être ajoutés aux - 137 000 euros prévus pour 2025.



Philippe Vallée répond que les budgets sont bien distincts. Ces déficits successifs impacteront les fonds propres.

Alexandre Durand présente les budgets des services, hors masse salariale :

- Formation et emploi : - 170 000 euros de frais de fonctionnement et de coût des formations, + 213 000 euros de ventes de formation et de subvention ANS. En 2025, l'organisme de formation sera finalisé ;
- Partenariats et mécénat : -35 000 euros de frais de fonctionnement et d'engagements contractuels, + 778 000 euros de partenariats et publicités, hors mécénat. Le partenariat Sanofi n'est pas encore confirmé. En 2025, une offre de partenariat autour d'un événement national sera modélisée.
- Financier : - 684 000 euros de charges, dont - 366 000 euros pour Raspail et - 223 000 euros pour les impôts et taxes, + 100 000 euros de produits de placement et +40 000 euros de quote-part de la subvention ANS pour le Siège. 2025 constitue une année de transition pour l'équipe, pour laquelle un recrutement est en cours.
- Diffusion et développement commercial : - 934 000 euros frais de diffuseurs, achats, frais d'expédition, reversements, +2,55 millions d'euros de ventes de topoguides, d'accessoires et de Rando Pass. Les trajectoires du topoguide et de *Passion Rando Magazine* seront analysées en vue d'une évolution ;
- Développement des clubs, pratiques et adhésions : +7 millions d'euros de produits d'adhésion, -4 millions d'euros de reversement aux comités et - 117 000 euros de frais de fonctionnement et de développement. Le PSD, géré par la Fédération, représente 180 000 euros. En 2025, une réflexion sera menée sur l'adhésion fédérale et le développement des membres, un plan d'action santé sera déployé et le développement des pratiques devra être priorisé.

Frédéric Montoya estime que la randonnée classique est insuffisamment mise en avant, à tous les niveaux. La formation des animateurs pourrait être renforcée, par exemple pour y renforcer la dimension touristique.

Richard Carlon estime que le budget reflète la représentation collective de l'importance du sujet, ce qui suscite inévitablement des critiques.

Olivier Mangin demande comment est calculé le PSD.

Yvon Gisclon rappelle la ventilation des montants des licences : 9 % pour les assurances, 2 % pour le PSD, 6 % pour les frais généraux, 15 % pour les régions, 29 % pour le national et 39 % pour les départements.

Alexandre Durand reprend sa présentation :

- SI et transformation numérique : - 330 000 euros pour Office 365, la télécommunication, le matériel et les licences, l'hébergement des serveurs et la



maintenance adaptative, +21 000 euros de subventions ANS fléchées vers la plateforme de formation. L'équipe travaillera à fluidifier la transition vers Teams et identifiera le prestataire pour le nouveau SGVF.

Frédéric Montoya regrette que la refonte du SGVF s'éternise depuis plusieurs années, sans date fixe de transformation. Les comités ont besoin d'une visibilité.

Alexandre Durand répond que le projet a été à plusieurs reprises infléchi sur le plan politique. En outre, les projets sont mal priorisés et certains sont donc en souffrance, en particulier ceux moins clairs et plus techniques que le développement durable ou la santé/bien-être. Enfin, une livraison du nouveau SGVF en 2026 serait une bonne nouvelle pour le budget 2025.

Frédéric Montoya souhaite que sa construction soit guidée par l'ambition de servir le terrain et non par les dimensions techniques.

Alexandre Durand répond que les ateliers sont en cours et que le cahier des charges sera prochainement finalisé. Le système actuel perdurera peut-être en 2026, en *back-up* du nouveau.

Il poursuit sa présentation :

- Développement productions éditoriales : - 636 000 euros de charges, dont - 403 000 euros pour la production des topoguides, - 111 000 euros pour les évolutions Websig et - 113 000 euros de frais de fonctionnement. En 2025, les évolutions ergonomiques Websig seront finalisées.

Frédéric Montoya souligne la nécessité de pédagogie autour du développement numérique, car le réseau se plaint que les promesses pour lesquelles il paie depuis dix ans ne soient pas tenues.

Marianne Clarté ajoute que les bénévoles se plaignent du niveau d'exigence trop élevé de l'équipe.

Alexandre Durand poursuit :

- Communication : - 340 000 euros de charges, dont - 255 000 euros pour la conception de *Passion Rando Magazine* et -85 000 euros de communication, +30 000 euros des subventions ANS pour la production audio-visuelle. L'organisation du service sera revue, au service des projets, et des discussions pour stimuler *Passion Rando* ont été entamées.
- Secrétariat général et affaires juridiques : - 178 000 euros de cotisations, de frais des instances et d'interventions juridiques. 2025 sera consacré à l'optimisation du fonctionnement de la nouvelle gouvernance.
- Développement du réseau, vie associative et collectivités : -65 000 euros d'accompagnement du réseau, +65 000 euros de subvention ANS, -20 000 euros de projets d'édition et + 400 000 euros de financement des topoguides et topocartes. En



2025, le service travaillera sur la collaboration au sein du réseau, l'écoute et le dialogue, et l'aboutissement des financements liés aux éditions.

- Développement des activités sportives : -64 000 euros pour les rencontres sportives, +62 000 euros de subventions ANS et +35 000 euros de contribution de partenaires locaux. Les enjeux 2025 sont la définition de formats de rencontres sportives conciliant mieux le classement et le grand public, ainsi que l'alignement des propositions avec les engagements de développement durable et de santé/bien-être.
- Relations extérieures et affaires publiques : -76 000 euros de charges, dont -50 000 euros dédiés à Désir, +313 000 de produits, dont +176 000 issus de séjours et voyages et +130 000 de subventions diverses.
- RH et moyens généraux : -3,9 millions d'euros de masse salariale chargée, -376 000 euros de charges dont -120 000 euros de frais de copropriété, de prestation, de bâtiment, de taxes et de provisions. Les enjeux 2025 sont d'optimiser le fonctionnement du Siège et l'adéquation des moyens et des besoins.
- Marketing web et développement numérique : -396 000 euros de charges dont -184 000 euros d'investissements sur le site et l'application, -55 000 euros de promotion des produits et -140 000 euros de promotion *Ma Rando* et de reversements IGN, +296 000 euros de recettes, dont +156 000 euros *Ma Rando* et +128 000 euros de contribution des comités. En 2025, les derniers comités migreront sur le CMS fédéral et la tribu partenaire de *Ma Rando* sera livrée.
- Aménagement et protection des itinéraires : -236 000 euros de charges, dont -92 000 euros pour Outdoorvision et l'Observatoire, -55 000 euros pour la Charte du randonneur et -44 000 euros pour les mobilités actives, +114 000 euros de produits issus du don et d'appels d'offres et +191 000 euros de subventions. En 2025, le volet développement durable sera renforcé, l'Observatoire lancé et la Charte finalisée.

Frédéric Montoya précise que Philippe Vallée a commencé une étude des contrats de tous les prestataires. Par ailleurs, le système de l'immatriculation tourisme doit évoluer, car il représente une source importante de difficultés pour les comités et les clubs. Enfin, les perspectives liées à Outdoorvision et à l'Observatoire devront clairement être expliquées au réseau.

Marianne Clarté ajoute que certains clubs prennent leur immatriculation tourisme ailleurs. Elle salue la grande qualité et la bonne réception de *Passion Rando*, où la dimension associative pourrait néanmoins être renforcée.

Philippe Vallée indique que ces données sont en cours de stabilisation et d'optimisation.

Évelyne Husson signale une percée fulgurante de Décathlon, dont la communication est gérée par une agence très efficace.



Philippe Vallée souligne que si la Fédération ne réagit pas, les pratiquants se dirigeront de plus en plus vers de telles structures. Le secteur est désormais concurrentiel et la Fédération doit développer sa dimension commerciale.

5. Pratiques-Adhésion

Cécile Legrand indique avoir reçu deux demandes d'immatriculation tourisme, mais n'a pas encore fait le lien avec la commission Tourisme. La première est un renouvellement pour les Hauts-de-France, la seconde de Charente-Maritime. Les deux ont fait l'objet d'un avis favorable du groupe Séjours et voyages.

Annette Gogneau s'enquiert de la valeur ajoutée du Comité directeur sur ces demandes d'immatriculation, qui pourraient peut-être être déléguées à une commission, comme les adhésions.

Richard Carlon répond que l'information mérite d'être transmise au moins aux élus territoriaux et remontée au Comité directeur uniquement en cas d'avis contraire.

Katia Cizo indique qu'après vérification, ni les statuts ni le règlement intérieur n'obligent à l'approbation de ces demandes en Comité directeur.

Frédéric Montoya propose d'entamer une réflexion de simplification de l'immatriculation tourisme, fortement demandée par le réseau.

Richard Carlon précise que cette simplification serait pilotée par Évelyne Husson.

Évelyne Husson ajoute que la plateforme est difficilement utilisable. Certaines habitudes de construction de voyages sont parfois trop figées.

Cécile Legrand précise que la maîtrise juridique du tourisme pêche parfois, faute de bénévoles experts.

Évelyne Husson s'étonne que la Fédération n'adhère à aucun regroupement des agents de voyage, malgré l'appui qu'ils peuvent apporter.

Guy Berçot répond que la précédente mandature a décidé de ne pas maintenir son adhésion à l'UNAT, pour des raisons financières. Groupama a depuis pris le relais. Enfin, les correspondants tourisme peuvent être épaulés par les responsables tourisme et trop simplifier l'organisation des voyages risque d'entraîner des problèmes.

Olivier Mangin indique que l'affiliation, appelée cotisation en interne, concerne les clubs en tant que personnes morales et marque le respect des statuts et règlements de la Fédération. L'adhésion est quant à elle un lien de société entre le sportif et l'association sportive, tandis que la licence est un lien entre le sportif et la fédération sportive. Renvoyer la responsabilité de la licence aux clubs est donc peut-être erronée et travailler le sens de la licence semblerait plus pertinent.



Annie Marimao précise que l'objectif d'affiliation de tous les licenciés au sein des associations constitue un sujet sensible, qui exigera des travaux dans un groupe dédié.

Olivier Mangin ajoute que ces réflexions doivent prendre en considération les statuts, le règlement intérieur, le Code du Sport et le contrat assurantiel. Ainsi, les statuts prévoient que tout titulaire d'une licence club est libre d'adhérer à plusieurs clubs et que les membres exerçant la randonnée ou une fonction doivent être titulaires d'une licence.

Le droit du sport dissocie les pratiquants et les licenciés, regroupés sous l'appellation d'adhérent.

Le règlement intérieur exige que les associations candidates à l'affiliation doivent insérer dans leurs statuts ou leur règlement intérieur une clause précisant que les membres doivent être titulaires d'une licence club.

En outre, jusqu'à la rentrée sportive 2024, le guide club indiquait que licencier tous ses adhérents était nécessaire pour une couverture par le contrat d'assurance fédérale, mais cet argument n'est pas viable.

L'article L.321 du Code du Sport indique que les associations souscrivent « *des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés, salariés ou bénévoles, et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants (non licenciés) sont considérés comme des tiers entre eux.* » Ne pas souscrire à un contrat d'assurance peut être puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros.

Le contrat d'assurance indique aussi bien que l'obligation pèse sur l'association et non sur les personnes physiques. Une réflexion doit donc être menée autour de l'assurance et des clubs qui ne prennent pas le contrat fédéral.

Cécile Legrand ajoute qu'en juillet 2022, les 110 comités départementaux ont été sollicités pour recenser les clubs ne licenciant pas tous leurs adhérents. 45 ont répondu au questionnaire, 24 ont indiqué connaître ces clubs et 22 ne pas souhaiter recevoir leur liste ni les rencontrer, ne souhaitant pas revêtir un rôle de police. La concertation avec les comités départementaux sera donc nécessaire.

De plus, le nouveau guide met en avant l'idée d'un adhérent équivalent à une licence et propose des arguments en ce sens et des fiches.

Guy Berçot souligne l'ancienneté du sujet, qui n'a jamais été abordé frontalement, par peur d'un départ des clubs, mais regrette que le débat ne soit ouvert qu'après la mise à jour du guide des clubs. En outre, aucune sanction en cas de non-licencierement de tous les adhérents n'est prévue.

Frédéric Montoya répond que la demande initiale de Jacqueline Winnepenninckx-Kieser était un soutien de la Fédération sur le sujet. La problématique est posée, mais aucune solution n'a encore été définie, d'autant que prouver que tous les adhérents ne sont pas licenciés s'avère difficile.



Annette Gogneau demande depuis quand les clubs doivent insérer dans leurs statuts ou leur règlement intérieur la clause de licence. En effet, la loi n'étant pas rétroactive, les anciens clubs peuvent ne pas être concernés par cette disposition.

Olivier Mangin vérifiera ce point.

Jackie Braye indique connaître des clubs concernés aquitains ayant demandé du PSD et du PSF, qui leur ont été refusés.

Florence Vougnon indique que de nombreuses structures comme des foyers ruraux proposent des activités variées, dont la randonnée, pour une somme très modique. L'offre de la Fédération est attractive pour eux, mais l'augmentation des tarifs pour y inclure la licence constitue un frein. Une position dogmatique est nécessaire pour ne pas se priver d'un axe de développement.

Richard Carlon précise que toutes les fédérations de sport de nature s'interrogent sur l'obligation de licence. En outre, les interlocuteurs sont les présidents des clubs, qui considèrent que les licences grèvent leur budget, alors même que ce sont les adhérents qui devraient payer la leur.

Philippe Vallée demande si les conditions d'assurance de la Fédération ont été comparées avec les principales compagnies d'assurance, afin d'en souligner les avantages, au-delà des coûts.

Katia Cizo répond qu'un comparatif est réalisé entre les répondants à l'appel d'offres.

Olivier Mangin ajoute que les assureurs se positionnent en fonction des risques à assurer.

Alexandre Durand suggère un tarif d'affiliation différent entre les clubs licenciant tous leurs adhérents et les autres.

Richard Carlon indique que dans d'autres Fédérations, certaines associations ne sont qu'organisatrices d'événements : un seuil d'adhérents pourrait être fixé pour établir une distinction. Les clubs pourraient aussi clairement distinguer le coût de l'adhésion et le coût de la licence.

Jacqueline Winnepenninckx-Kieser estime cette proposition peu pertinente. En revanche, un rappel au règlement intérieur pourrait être fait.

Cécile Legrand suggère que la branche adhésions de la CNPA travaille des propositions avec le réseau.

Annie Marimao invite tous les administrateurs intéressés à rejoindre le groupe de travail.

La séance est suspendue de 16 heures 35 à 16 heures 45.



6. Information & Communication

Claude Didier indique que la feuille de route information et communication sera abordée au Bureau puis au Comité directeur de mars. La réflexion en cours est très riche.

7. Diffusion et commercialisation

Annie Sissoko indique qu'en 2024, la Fédération proposait 213 topoguides : 85 GR et 128 PR ; 7 nouveautés et 35 nouvelles éditions. Plusieurs nouveautés ont eu lieu pendant l'année : lancement des Carnets de randonnée et des topocartes, de six titres chacun, mise en place du versement à Esprit Rando de 50 centimes d'euros par titre vendu.

Les meilleures ventes sont généralement éditées pour deux ans et les nouveautés pour trois ans, garantissant une crédibilité auprès des libraires. La saison haute des ventes s'étend de mars à juillet. Les retours par les libraires sont inférieurs à 12 %, pour une moyenne de 25 % dans l'édition française. Ces retours sont des invendus, des titres exposés et abîmés ou les éditions anciennes non épuisées.

173 000 topoguides ont été vendus par les libraires et 20 000 topoguides directement. 6 000 Carnets et 5 800 topocartes ont été vendus, soit 6 % du total des ventes. Les quelque 10 000 topoguides envoyés aux collectivités financeuses ne sont pas inclus dans ces chiffres.

Avec 27 % de part de marché, la Fédération est le premier éditeur de guides de randonnées, catégorie qui inclut les randonnées pédestres et cyclistes, mais qui exclut les guides touristiques type *Routard* et les offres numériques.

Depuis cinq ans, *Le Chemin de Stevenson* est la meilleure vente, notamment grâce au film *Antoinette dans les Cévennes*. Les dix meilleures ventes sont dix topoguides GR et des titres du fonds. Aucune nouveauté n'y figure. Plus largement, les ventes se concentrent de plus en plus sur certains titres, aussi car leur assise commerciale pousse à les mettre en avant.

Depuis près de 20 ans et après renouvellement en 2023 après appel d'offres, la Fédération dispose d'un contrat de diffusion exclusive avec la Sofédis, qui se charge de la diffusion des éditions dans le réseau des libraires. Ce contrat d'exclusivité prévoit une exception pour les ventes directes au consommateur sur la boutique internet ou dans les salons ainsi qu'une exclusivité partagée pour les diffusions au réseau interne et au réseau touristique.

La Sofédis, filiale de Gallimard, est un diffuseur généraliste qui ne diffuse que peu de littérature, mais est présent dans les autres rayons, avec une cinquantaine d'éditeurs. Elle réalise 28 millions d'euros de chiffre d'affaires. La Fédération fait partie de son top 10 en termes de volumétrie et de chiffre d'affaires.

Les librairies sont de nature variée : librairies indépendantes, grandes surfaces, chaînes comme Cultura ou la Fnac, enseignes non spécialisées mais importantes comme Nature et Découvertes ou Relay, librairies en ligne comme Amazon et fnac.com, grossistes. La Sofédis dispose d'équipes de commerciaux spécialisés dans ces différents types de librairies.



La France compte une vingtaine de librairies de voyage, dont dix Au vieux campeur. Elles sont essentielles, car elles référencent presque la totalité des topoguides GR. En parallèle, les petits points de vente dans les zones couvertes par les topoguides très localisés sont tout aussi importants. La Sofédis travaille avec la Cartothèque, diffuseur national de l'IGN et spécialisé dans les tout petits points de vente. La diffusion dans les réseaux Décathlon et Intersport est inexistante, mais ils ne s'intéressent pas aux livres, faute de marge.

Partenaire de la Sofédis et autre filiale de Gallimard, la Sodis gère les stocks et les expéditions. Elle dispose de 125 000 références et de 52 millions d'exemplaires en stock, dont 330 000 pour la Fédération, et expédie 50 millions d'exemplaires par an.

Lorsque la Fédération prévoit une nouveauté ou une nouvelle édition, elle en fixe la date de parution. L'argumentaire de l'ouvrage est présenté au diffuseur quatre mois avant, afin que les commerciaux prennent les commandes des libraires. Trois semaines avant la date de parution, l'imprimeur livre le titre à la Sodis, qui les expédie pour une réception la veille. L'éditeur promet le livre. En complément, la Sofédis travaille la mise en avant du fonds en février et mars.

Le prix de vente public du livre est fixé par l'éditeur. Les points de vente peuvent y appliquer une variation de 5 %. Cette remise est appliquée pour les licenciées. Depuis 2023, les frais de port sont d'au moins 3 euros.

Les topoguides sont vendus à 18,40 euros : 8 euros pour la Fédération, 50 centimes d'euros à Esprit Rando, 6 euros pour le libraire, 3 euros pour la Sofédis et 1 euro de TVA. Dans le cas d'une vente directe, la Fédération perçoit aussi les parts Sofédis, libraire et TVA, car les topoguides sont considérés comme non lucratifs.

Les meilleurs vendeurs de topoguides sont la Cartothèque (30 000 exemplaires), Amazon (14 000 exemplaires), Au vieux campeur (14 000 exemplaires), fnac.com, Craenen en Belgique, Ariane, la Fnac forum des Halles, DNL pour les supermarchés, le Furet du Nord, la Géothèque.

Les ventes s'érodent lentement depuis 2014, malgré un rebond important en 2021. La tendance est la même dans l'ensemble du marché. Plus précisément, les topoguides GR résistent bien, tandis que les topoguides PR ont repris leur tendance fortement en baisse d'avant Covid. En 2024, les nouvelles collections compensent tout juste la baisse des volumes. Enfin, les tarifs ont augmenté d'environ 1 euro, mais sans impact sur les ventes.

Frédéric Montoya conclut à la nécessité de réfléchir autour de la baisse des ventes de topoguides PR, sans doute concurrencés par les applications numériques.

Annie Sissoko souligne que Google a beaucoup implanté l'idée que la cartographie était gratuite. Une réflexion autour des topoguides PR s'avère en effet indispensable, afin que le modèle économique soit viable.

Frédéric Montoya demande si les topoguides sont présents dans les Relay.



Annie Sissoko répond qu'ils le sont parfois, mais les Relay sont sollicités par tous les diffuseurs. Le guide de randonnée reste une niche.

Alexandre Durand précise que *Passion Rando Magazine* est présent dans les Relay.

Annie Sissoko indique que le chiffre d'affaires 2025 cible est de 1,33 million d'euros. Le déploiement de la topocarte, avec sept nouveautés prévues, constitue l'un des enjeux. La Fédération travaille avec d'autres éditeurs, afin d'être présente au travers de son logo, de ses balisages et itinéraires dans les guides Lonely Planet, Ouest France, Glénat...

Enfin, l'équipe travaille aussi sur les ventes directes, la diffusion de *Passion Rando*, les produits siglés et les liens avec les éditeurs partenaires.

Frédéric Montoya pense nécessaire une réflexion autour des topocartes. Leur coût de fabrication étant nettement moindre que celui des topoguides, une collectivité et un comité pourraient porter ces projets.

Annie Sissoko répond que quatre nouveautés 2025 seront financées par des collectivités.

Katia Cizo relaie une question du *chat* autour de l'absence de livres numériques.

Annie Sissoko répond que les ventes de livres numériques restent marginales. En revanche, la Fédération a développé un accès à ses données *via* Ma Rando, qui correspond certainement davantage aux attentes des consommateurs.

Frédéric Montoya suggère d'envisager le développement de nouveaux produits, par exemple des recueils de fiches.

Alexandre Durand répond que des innovations pourraient être testées, par exemple le *crowdfunding* et les préventes, qui minimisent les risques.

Annie Sissoko précise que cette démarche est souvent utilisée par les jeunes éditeurs, qui ne sont pas encore implantés dans les réseaux de diffusion. Les libraires apprécient peu le *crowdfunding*, qui capte une part de leur marché.

Frédéric Montoya suggère de proposer des titres à des collectivités susceptibles d'apporter leur financement.

Gilbert La Porte remercie de cette présentation riche et partage le souhait de réfléchir à une solution permettant aux randonneurs et aux animateurs de télécharger une fiche sur un parcours ou un itinéraire. Le mix papier/numérique a un avenir.

Frédéric Montoya le rejoint. Les touristes sont souvent demandeurs de fiches et n'hésitent pas à se servir lorsqu'ils sont en libre accès.

Annie Sissoko acquiesce, mais ils ne sont pas forcément prêts à payer pour cela.

Gilles Vicrobeck souligne que les topoguides des Outres-Mers ne sont pas disponibles dans la librairie de la zone de fret à Orly, alors que le lieu serait idéal. Par ailleurs, les topoguides se



vendent très bien dans les sites touristiques. Enfin, les offices de tourisme peuvent être prêts à payer une prestation pour construire des fiches ensuite distribuées gratuitement.

8. Questions diverses

a. Esprit Rando

Frédéric Montoya indique que Guy Berçot a été élu président d'Esprit Rando à l'unanimité.

9. Clôture

Frédéric Montoya rappelle que le Siège sera officiellement inauguré le 10 avril.

Katia Cizo demande aux présidents de commissions de lui transmettre la liste finalisée des membres et, si possible, les grandes lignes et principaux objectifs du plan d'action. Le tout doit tenir sur deux diaporamas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 janvier 2025 à 18 heures.

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
